# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 juillet 2023 à 20 heures 30

Etaient présents: Mme Isabelle MÉLO, M. Patrick MONOT, M. Patrick HUET, M Stéphane CHARTIER, M Elhadji SIMAKHA, Mme Yvette GOURON, M Jean-Philippe MENARD, M Nicolas GUILLON, M Xavier MORET.

<u>Etaient absents excusés</u>: Mme Maryline EPYNEAU qui a donné pouvoir à Mme Isabelle MÉLO, Mme Marie-Christine GENDREAU qui a donné pouvoir à M Patrick MONOT, Mme Aurélie GALLET qui a donné pouvoir à M Patrick HUET, M Patrick MAUNET qui a donné pouvoir à M Stéphane CHARTIER.

Était absent : M Grégory BOIRON

Secrétaire de séance : M Elhadji SIMAKHA

Convocation et affichage le 27 juin 2023.

Le compte-rendu des séances du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité

#### I – TRAVAUX EMBELLISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'approuver les travaux d'embellissement et d'enfouissement des réseaux électriques, des réseaux d'éclairage public et des réseaux de télécommunication.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°01 220220022 en date du mardi 22 février 2022.

Madame le Maire propose au Conseil d'accepter le coût théorique des montants participatifs détaillés des travaux pour le dossier SIE 1810-2021 dissimulation des travaux rue du Château, rue de la Botarderie, rue de la Grande Mare, rue Jehan de Savonnière, pour une réalisation en 2023, en sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux :

- 1. Le coût de la dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique a été estimé par le SIEIL à 378992,47 € TTC, la part communale s'élevant à 94 748.12 € HT NET.
- 2. Le coût de la dissimulation des réseaux d'éclairage public a été estimé par le SIEIL 28 603.52 € TTC, la part communale s'élevant à 11 918.14 € HT NET.
- 3. Le coût de la dissimulation des réseaux de télécommunication a été estimé par le SIEIL à 111 325.44 € HT NET.

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financière pour l'année 2023 afin qu'il puisse l'inscrire sur un programme de travaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1. D'approuver les travaux de dissimulation des réseaux d'éclairage public et des réseaux de télécommunication,
- 2. De s'engager à payer la part communale des travaux au coût réel,
- 3. De solliciter auprès de l'Etat, des différents Organismes et Collectivités, les subventions correspondantes et autorise Madame le Maire à signer les actes nécessaires à cette décision,

D'imputer les dépenses et d'inscrire les recettes correspondantes au Budget Général 2023 de la Ville. Autorise le maire ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

#### I BIS - TRAVAUX EMBELLISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le coût théorique des montants participatifs détaillés des travaux pour le dossier SIE 1809-2021 dissimulation des réseaux rue du Maine, rue du château, Place du 11 novembre pour une réalisation en 2023, en sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux :

- 1. Le coût de la dissimulation des réseaux d'éclairage public a été estimé par le SIEIL à 49221,30€ TTC, la part communale s'élevant à 20508,88€ HT NET ;
- 2. Le coût de la dissimulation des réseaux de télécommunication a été estimé par le SIEIL à 55708.85 € TTC, la part communale s'élevant à 55708.85 € HT NET.

Le Conseil Municipal approuve également à l'unanimité :

- 4. D'approuver les travaux de dissimulation des réseaux d'éclairage public et des réseaux de télécommunication,
- 5. De s'engager à payer la part communale des travaux au coût réel,
- 6. De solliciter auprès de l'Etat, des différents Organismes et Collectivités, les subventions correspondantes et autorise Madame le Maire à signer les actes nécessaires à cette décision,

D'imputer les dépenses et d'inscrire les recettes correspondantes au Budget Général 2023 de la Ville.

Autorise le maire ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

# II – DEVIS DIVERS 2A: LOGEMENT ANCIENNE POSTE

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise CMT de 37340 AVRILLÉ LES PONCEAUX pour :

- La réfection d'une cheminée se situant chez des locataires communaux pour un montant de 4662.38 € TTC (3885.32 € HT). Un acompte de 30% sera versé soit 1398.71 €.

# II- DEVIS DIVERS 2B : SALLE DES FÊTES

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise CMT de 37340 AVRILLÉ LES PONCEAUX pour :

- Travaux gouttière et démoussage toiture de la salle des fêtes pour un montant de 10 238.28 €TTC (8531.90€ HT)
- La réfection du bardage bois pour un montant de 1797.38€ TTC (1497.82€ HT)

Et accepte de verser un acompte de 30% des montants validés.

# III - MODIFICATION DES STATUT DE LA CCTOVAL

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité

- approuve la modification des statuts concernant la reprise de la compétence « Garderie périscolaire » par la commune de Côteaux sur Loire et le rapport de la CLECT s'y afférant,
- approuve la modification des statuts concernant la modification de compétence « Aires de campingcar ».

## IV -ADMISSION EN NON-VALEURS

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de rejeter les sommes proposées en non-valeurs correspondant :

- aux redevances d'assainissement collectif (part fixe et part variable) dont les montants exacts seront validés avec le trésor Public de Chinon.
- A la redevance d'occupation des sols pour l'antenne relais du lieu-dit « Le Valay » et décide à l'unanimité de valider les autres non-valeurs pour un montant de deux mille euros maximum pour 2023.

## V – DECISIONS MODIFICATIVES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix « POUR » adopte les décisions modificatives suivantes :

Désignations	Dépenses	Recettes
R 70878 remboursement frais par autre redevable	1	+ 102898,65 €
R 6419 remboursements rémunérations personnel		+ 20450,36 €
D 65548 autres contributions	- 123349,01 €	
D 65548		
D 023		
R 1381 subvention refusée		
D 2128 opé N° 30 diminuée		
R021		
D 6541	+ 1600 €	
D 6542	- 300 €	
D 615221	- 1300 €	

## **QUESTIONS DIVERSES:**

Le conseil municipal est informé !

- Qu'un pique-nique et des animations sont prévus pour le 14 juillet
- Que le centre de secours du Lathan invite les élus à la cérémonie du 14 juillet.
- Que le courrier de démission de Monsieur Grégory Boiron concernant son mandat de délégué et de vice- président du RPI a été envoyé à la préfecture.

Le secrétaire de séance, M Elhadji SIMAKHA

Fin de la séance à 21 h 20. La Maire, Isabelle MÉLO